Liste des immeubles susceptibles d'être vendus pour défaut de paiement de l'impôt foncier le 7 mai 2026 à 14 h conformément aux dispositions des articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

La vente aux enchères prévue le 7 mai 2026 est annulée. Cette décision fait suite au paiement complet, pour tous les immeubles visés, des taxes 2025 et antérieures, des intérêts et des frais indiqués dans l'état dressé par le trésorier au 7 avril 2026.